

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 JUIN 2022**  
**PROCÈS VERBAL**

---

- **Vérification du quorum**

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent : André BILLOTTE

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte et le Conseil Municipal peut valablement délibérer

- **Désignation d'un secrétaire**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabrice HALLER a été élu secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2022**

Ni question ni remarque

**POUR : 8**

**DÉLIBÉRATIONS**

**1 - 2022-2-1 : Travaux de restauration de la petite chapelle – Compétence de la CCPV – Transfert de la maîtrise d'ouvrage**

La CCPV s'occupe de la rénovation de la petite chapelle puisqu'elle fait partie du petit patrimoine. Le Maire demande l'approbation du transfert de la maîtrise d'ouvrage à la CCPV pour organiser la restauration.

**POUR : 8**

**2 – 2022-2-2 : Révision des statuts de la CCPV**

En date du 12 avril 2022 le conseil communautaire a approuvé la révision des statuts de la CCPV afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi engagement et proximité du 27/12/2019. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette révision.

**POUR : 8**

### **3 – 2022-2-3 : Désignation d'un référent PLUI et d'une commission d'urbanisme**

Dans le cadre de la mise en place du PLUI chaque commune doit nommer un référent et un suppléant pour être les interlocuteurs privilégiés dans la démarche d'élaboration du PLUI. Le maire propose Annie NAJOSKY comme référent, le suppléant sera désigné au sein du conseil. De plus, il faut désigner une commission urbanisme au sein du conseil.

Mme Annie NAJOSKY est désignée comme référent PLUI, suppléant : Olivier MONNIER

La commission urbanisme est composée de Claude VUILLEMIN, Jérôme CONVERSEZ et Olivier MONNIER.

**POUR : 8**

### **4 – 2022-2-4 : Restauration des vestiges du château – 15<sup>ème</sup> tranche**

Dans le cadre de la restauration des vestiges du château, les travaux ont repris et il est possible d'envisager une 15<sup>ème</sup> tranche. Un devis AIIS a été demandé pour la consolidation du mur situé route des monts salins et la pose de portail à chaque entrée afin d'éviter aux véhicules de passer. Le devis est de 39 800 € HT. Le maire sollicite également l'autorisation de demander des subventions et de signer la convention avec AIIS afin de pouvoir régler l'adhésion qui est de 200 €.

**POUR : 8**

### **5 – 2022-2-5 : Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les autorités communales ont obligation de dématérialiser la publicité de leurs actes (arrêtés, délibérations...). Les communes de – de 3500 habitants peuvent choisir un autre mode de publication, soit affichage, soit publication papier, soit publication électronique. Le maire vous propose de choisir la publication par affichage sachant qu'une bonne partie de la population n'a pas internet.

Le conseil municipal choisit la publication par affichage.

**POUR : 8**

### **6 – 2022-2-6 : Modification des contrats d'assurance des risques statutaires**

Vues les modifications appliquées par décret concernant le capital décès, les conditions d'attribution et les durées du congé de maternité, de naissance, d'adoption, de paternité ainsi que la mise en place du temps partiel thérapeutique sans congé pour des raisons de santé préalable, la CNP propose de couvrir ces évolutions réglementaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais cela implique une sur prime de 0.13 %. Cette dernière sera régularisée sur l'exercice 2022 payé début 2023. Le maire demande l'autorisation de signer tout document relatif au contrat groupe d'assurance statutaire.

**POUR : 8**

### **7 – 2022-2-7 : Achat d'une partie de la parcelle ZA124 pour mise en sécurité de l'arrêt de bus**

Vous avez demandé à Ingénierie70 de faire une étude concernant l'arrêt de bus situé aux 4 vents afin de le sécuriser. Pour permettre la réalisation de ce projet il convient d'acquérir une partie de la parcelle ZA124 (environ 5 ares). Le maire demande l'autorisation d'acheter la surface nécessaire à cette opération et à signer tous les documents afférents à ce dossier. Pour mémoire, il a été budgétisé 20 000 € pour l'achat de cette partie, frais de notaire compris.

**POUR : 8**

### **MOTION**

#### **8 – 2022-2-8 : Motion du CDG 70 concernant la formation des secrétaires de mairie**

Considérant le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux, considérant les tensions dans le recrutement des secrétaires au niveau national et local, considérant le succès du dispositif du diplôme universitaire gestionnaire administratif secrétaire de mairie ( DU GASM), considérant le problème du financement et le maintien du dispositif qui est conditionné à l'attribution exclusive de l'allocation individuelle de formation, considérant que la Région n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu ouvrir pour cette raison, le Président du CDG70 souhaite interpeller le Conseil Régional pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM. Le maire demande l'approbation de la motion de CDG70 et l'affirmation du soutien du conseil à ce dernier.

**POUR : 8**

#### **9 – 2022-2-9 : Motion pour le maintien d'EDF comme service public de l'électricité à part entière.**

Le maire expose que suite à l'évocation du projet Hercule par le gouvernement en 2021, c'est l'avenir énergétique du pays qui se joue. Toucher à EDF revient à toucher à la politique énergétique de la France et à tout ce qu'elle implique. Dans le détail, ce projet Hercule propose de scinder l'entreprise, en nationalisant les activités nucléaires d'un côté et d'ouvrir au privé une partie du réseau électrique et de la production d'énergies renouvelables. Apparaissant ainsi comme une étape charnière d'un démantèlement d'un ancien monopole public et d'une première voie vers une privatisation d'une partie.

Les élus de Granges-Le-Bourg, demandent à l'état de conserver intact le service public de l'Energie au travers d'EDF, mais aussi de garantir son avenir et des tarifs bon marché à toutes et tous. Il est indispensable que l'opérateur historique EDF garde toutes les missions de service public de l'énergie qui lui ont été confiées en 1946.

**POUR : 8**

### **Questions diverses :**

→ Il est question d'accueillir des réfugiés ukrainiens courant juillet, le logement de la poste a été mis à disposition et il faut le meubler, un appel à la solidarité sera fait auprès des habitants de Granges-le-Bourg et s'il manque des meubles ou d'autres objets la commune pourra demander à Emmaüs ou à des ressourceries.

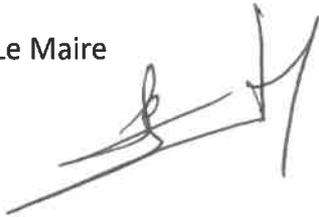
→ On constate une baisse de l'arrivée d'eau le mois de juin est plus sec que l'année dernière, en mai 2021 il arrivait 132 m<sup>3</sup> d'eau alors qu'en juin 2022 il en arrive 98 m<sup>3</sup>. La consommation est stable.

→ Monsieur VUILLEMIN évoque la randonnée gourmande prévue le 10 septembre et organisée par l'Office du tourisme de Villersexel. Le départ et l'arrivée se feront à Granges-le-Bourg. Il faut prévoir des parkings et des bénévoles pour l'organisation de cette randonnée en collaboration avec l'Office du tourisme.

→ Intervention de Monsieur GRANET concernant la restauration de la chapelle, il explique que la difficulté concernant la réfection du toit et qu'il faudra faire bien attention à ne pas endommager l'intérieur de la chapelle.

Fin de la séance à 21h30

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.